

## Comité de bibliothèque en histoire de l'art

Compte rendu de la réunion du 28 janvier 2010

MEMBRES	ORDRE DU JOUR
<b>présents:</b> Marianne Demers-Desmarais Émilie Deschênes Luc Lévesque Françoise Lucbert Didier Méhu	<b>1. Adoption de l'ordre du jour</b>
<b>absent:</b>	<b>2. Adoption du compte rendu de la réunion du 3 décembre 2009</b>
<b>secrétaire:</b> Marianne Demers-Desmarais	<b>3. Changements récents à la Diapotheque et à la numérisation des images</b>
	<b>4. Projet de réaménagement au 4<sup>e</sup> étage de la Bibliothèque</b>
	4.1. Entreposage des documents semi-actifs
	4.2. Entreposage des périodiques
	<b>5. Politique d'élagage de la Bibliothèque</b>
	<b>6. Divers</b>

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

### 2. Adoption du compte rendu de la réunion du 3 décembre 2009

Le compte-rendu est adopté avec la modification suivante : au point 4.3, il faudrait ajouter que « les membres s'entendent pour ne pas démanteler les collections d'ouvrages, i.e. de ne pas envoyer en entrepôt certains titres d'une collection sous prétexte qu'ils ont été publiés avant 1960. Tous les titres d'une même collection devraient être conservés ensemble à la Bibliothèque, peu importe leur date de publication »

### 3. Changements récents à la Diapotheque et à la numérisation des images

Marianne informe les membres qu'elle été nommée responsable de la Diapotheque et du service de numérisation des images, suite à une réorganisation des tâches au sein de la Bibliothèque. C'est donc à elle que les professeurs devront maintenant adresser leurs demandes de reproduction et de numérisation d'images. Marie-Josée Riverin continuera à être impliquée dans ce dossier en effectuant du travail de catalogage des diapositives et de traitement des images numérisées. Marianne assure que ces changements n'affecteront en rien la qualité des services offerts aux professeurs. Un courriel a d'ailleurs été envoyé à l'ensemble des professeurs en histoire de l'art pour les informer de la nouvelle situation. Compte-tenu de ces changements, Marie-Josée ne siègera plus sur le comité de Bibliothèque. Par contre, Marianne continuera à la consulter lorsque le comité traitera de dossiers concernant les images.

Les membres du comité demandent quelles sont les raisons justifiant le changement des mandats de Marie-Josée. Marianne leur précise que comme Marie-Josée fait maintenant partie de l'équipe de l'aide à la recherche, elle est maintenant affectée plusieurs heures par semaine au bureau d'aide à la recherche de la Médiathèque. Pour lui permettre de remplir ce nouveau mandat, sa supérieure a dû la dégager de certaines tâches, incluant la gestion des collections d'images.

Les membres font également part de leur inquiétude par rapport à ces changements. Premièrement, ils auraient aimé être consultés avant que la décision finale ne soit prise. Ensuite, ils craignent que la gestion des images ne soit négligée étant donné qu'il s'agit d'un mandat supplémentaire qui est confié à la conseillère. Comme cette dernière est déjà occupée à plein temps avec ses autres mandats, elle n'aura peut-être pas le temps de mener à bien l'ensemble des tâches reliées aux collections d'images. Françoise ajoute que Marie-Josée a développé une expertise en lien avec la gestion des images et qu'en lui retirant la responsabilité des collections visuelles, la Bibliothèque se trouve à perdre cette expertise.

Marianne précise que c'est seulement la responsabilité des collections d'images qui lui a été confiée et que Marie-Josée continuera à effectuer le traitement des images. C'est également elle qui sera chargée de la gestion quotidienne de la Diapotheque (formation des commis, reclassement, prêts de diapositives, etc.). Françoise, Didier et Luc ne sont toutefois pas d'accord avec la décision prise par la Bibliothèque. Ils rappellent que jusqu'à maintenant, la gestion des collections d'images relevaient d'une personne à temps plein et que ce n'est plus le cas suite à ces changements de tâches. Ils enverront une lettre à Silvie Delorme pour lui signifier leur désaccord et lui demander de reconsidérer la décision qui a été prise.

#### **4. Projet de réaménagement au 4<sup>e</sup> étage de la Bibliothèque**

##### **4.1. Entreposage des documents semi-actifs**

Tel que convenu lors de la dernière réunion, Marianne présente aux membres du comité les statistiques concernant les documents à envoyer en entrepôt. Elle a prévu différents scénarios en fonction de la date de publication choisie comme critère de tri (c.f. document en annexe). Si, comme on l'avait décidé à la dernière réunion, on envoie en entrepôt les monographies publiées avant 1960, cela permet de libérer 44 sections de rayonnage. Si on ajoute à cela le nombre de sections prévues pour les grands formats (24), on obtient un total de 68 sections, ce qui est encore loin des 151 sections qui doivent être libérées pour le réaménagement. En fonction des différents scénarios présentés, on constate qu'il faudrait entreposer toutes les monographies publiées avant 1980 (105 sections ; 129 sections avec les grands formats) pour libérer l'espace nécessaire et ce, sans avoir à toucher aux collections de périodiques.

Les membres du comité ne sont pas d'accord avec l'idée d'entreposer la documentation publiée avant 1980 et maintiennent leur décision de n'envoyer en entrepôt que les documents suivants :

- Toutes les monographies publiées avant 1960 et ce, peu importe le nombre de prêts,
- Tous les documents grand format.

Il faudra également s'assurer de ne pas démanteler les collections et de conserver à la Bibliothèque tous les documents considérés comme des sources en histoire de l'art.

Marianne précise que l'envoi de ces documents en entrepôt (documents publiés avant 1960 et grands formats) ne sera pas suffisant pour libérer l'espace nécessaire à l'aménagement du nouveau secteur Art. Il faudra donc envoyer plus de périodiques en entrepôt pour compenser le manque à gagner au niveau des monographies. Lors d'un tour de table, les membres mentionnent qu'on devrait éviter autant que possible de toucher aux périodiques car ce type de document doit être directement accessible pour les professeurs et étudiants. Marianne rappelle que si on n'entrepose aucun périodique, il faudra gruger dans l'espace prévu pour l'expansion du secteur (un total de 10 ans d'expansion). Françoise propose de faire un compromis et d'envoyer en entrepôt les collections de périodiques qui

sont fermées (i.e. les abonnements qui ne sont plus actifs). Marianne s'occupera de calculer l'espace que cela pourrait représenter en termes de sections de rayonnages. Elle s'informerait également du nombre de sections prévu pour l'expansion du secteur Art car cet espace pourrait peut-être permettre de conserver l'intégralité des périodiques à la Bibliothèque.

Comme le début de l'opération de tri des documents à entreposer doit commencer dès la fin février, on s'entend pour transmettre dès maintenant à la direction de la Bibliothèque les critères concernant les monographies. Marianne demandera à ses supérieurs un délai supplémentaire pour la collection de périodiques afin de laisser le temps au comité de statuer sur les critères de tri.

Didier annonce qu'il fera part au comité de bibliothèque en histoire (dont il est également membre) de nos préoccupations concernant l'envoi des documents en entrepôt. Selon lui, on devrait appliquer les mêmes critères de tri pour toutes les disciplines concernées par le réaménagement du 4<sup>e</sup> étage

#### **4.2. Entreposage des périodiques**

C.f. point 4.3

#### **5. Politique d'élagage de la Bibliothèque**

Par manque de temps, le présent point est reporté à la prochaine réunion.

#### **6. Divers**

Aucun sujet n'est soulevé au présent point.

Rédaction du compte rendu :  
**Marianne Demers-Desmarais, 2010 / 01 / 28**